

Délibération 26_15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)

Séance du 21 mai 2026	Nombre de délégués
Délibération n° 26_15	En exercice : 7
Convocation : 5 mai 2026	Présents ou représentés : 7
Objet : Désignation des délégués du Comité syndical pour siéger au sein d'organismes extérieurs	Absents : 0

L'An deux-mil-vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du cinq mai deux-mil-vingt-six, se sont réunis à l'Hôtel d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h45 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Christophe ALORY
Madame Martine SAINT-LAURENT
Madame Dominique MABIRE
Monsieur François BRIZARD

Etaient présents sans voix délibérative :

Monsieur Jean-Marie MAILLARD (suppléant de M. ALORY)
Monsieur Christophe CAPELLE (suppléant de M. SAPOWICZ)

Excusés :

Monsieur Fabien GOUTTEFARDE (pouvoir à M. ROMERO)
Monsieur Jérôme DEBUS (pouvoir à M. SAPOWICZ)
Monsieur Arnaud MABIRE

Assistaient à la séance :

M. Dominique UMMENHOVER (1^{ER} Adjoint à la commune d'Arnières-sur-Iton) ;
M. Michel LESAGE (Adjoint à la commune de Chambois) ;
Madame Laurence VANDEVILLE (Maire de la commune de Daubeuf-la-Campagne) ;
M. Jacques FAUVEL (Maire de la commune d'Ormes) ;
M. Max RONGRAIS (Maire de la commune de Sainte Marthe).

COMITE SYNDICAL

Désignation des délégués du Comité syndical pour siéger au sein d'organismes extérieurs (SAGE Iton, Commission départementale des risques naturels majeurs de l'Eure, COPIL Natura 2000, Eure Normandie Numérique, CNAS, etc.)

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1 et suivants, L.2121-21 et L.2121-33 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton ;

Vu l'installation du comité syndical à la suite du renouvellement général ;

Vu les statuts des organismes concernés, et notamment ceux du CNAS ;

Considérant la nécessité de désigner les représentants du syndicat appelés à siéger au sein des organismes extérieurs ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

Article 1 – Désignation des représentants au SAGE Iton

Titulaire : Madame Martine SAINT-LAURENT

Suppléant : Madame Dominique MABIRE

Article 2 – Désignation à la Commission départementale des risques naturels majeurs de l'Eure

Titulaire : Monsieur Marcel SAPOWICZ

Suppléant : Monsieur Christophe ALORY

Article 3 – Désignation au COPIL Natura 2000 FR2302012 – « La Vallée de l’Iton – Lieu-dit Le Hom

Titulaire : Monsieur Marcel SAPOWICZ
Suppléant : Monsieur Christophe ALORY

Article 4 – Désignation au COPIL Natura 2000 FR2302012 – « Les étangs et mares des forêts de Breteuil et Conches »

Titulaire : Monsieur Marcel SAPOWICZ
Suppléant : Monsieur Thierry ROMERO

Article 5 – Désignation à Eure Normandie Numérique

Titulaire : Monsieur Christophe ALORY
Suppléant : Monsieur Jean-Marie MAILLARD

Article 6 – Désignation au CNAS

Titulaire Elu : Monsieur Marcel SAPOWICZ
Titulaire Agent : Monsieur Kévin CAILLEBOTTE

Article 7 – Désignation à France Dignes

Titulaire : Monsieur Christophe ALORY
Suppléant : Monsieur Jean-Marie MAILLARD

Article 8 – Les désignations prévues par la présente délibération ont été approuvées à l’unanimité des suffrages exprimés.

Article 9 – Le Président est chargé de l’exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et notifiée aux organismes concernés.

ADOPTÉE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d’Aménagement du Bassin de l’Iton
Marcel SAPOWICZ